LE PORT
ANCRÉ DANS L'AVENIR

PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNE DE LE PORT

Pièce graphique N°1-1
Plan de zonage N° 1
Echelle 1/2000°

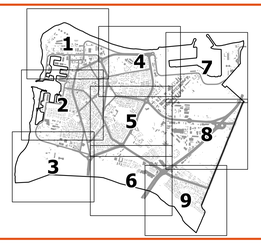

PLU :

Prescrit le : 28/03/2013 **Arrêté le :** 05/12/2017 **Approuvé le :** 02/10/2018

Modifié le : 17/12/2019 **Mis à jour le :** 10/02/2020 - 07/06/2021
01/02/2024 16/09/2021 - 02/02/2022

Cachet Mairie :
Dossier approuvé par le Conseil Municipal du 01/02/2024

Le Maire

Zonage

Limite de zone

zonage_plu_407 (2000)

- Ua
- Ub
- Uc, Uca
- Ud
- Ue
- Uem
- Umi
- Up
- Uppp
- Us
- Uoap
- Uv
- 1AUa
- 1AUc
- 1AUe
- 1AUem
- 1AUm
- 1AUmut
- 1AUs
- 2AUem
- 2AUmut
- 2AUp
- A
- N
- Nerl

Emplacements réservés

- Emplacement réservé (numéro)
- Emprise de l'emplacement réservé

Servitudes

- Protection des ressources en eau : forage
- Protection des ressources en eau et projets : périmètre immédiat
- Protection des ressources en eau et projets : périmètre rapproché
- Protection des ressources en eau : zone de surveillance renforcée
- Périmètre de protection au titre des monuments historiques (ABF)
- Protection des centres de réceptions radioélectriques
- Stockage d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés
- Parc National (aire d'adhésion)
- Servitude de réseau d'assainissement
- Périmètre d'OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation)
- Canalisation électrique (I4)
- Pipe-line d'intérêt général (I1)

Plan de prévention des risques naturels prévisibles

- Interdiction
- Prescription

Plan de prévention des risques technologiques

- Rouge foncé
- Bleu foncé
- Zone grise
- Rouge clair
- Bleu clair

Fond de plan
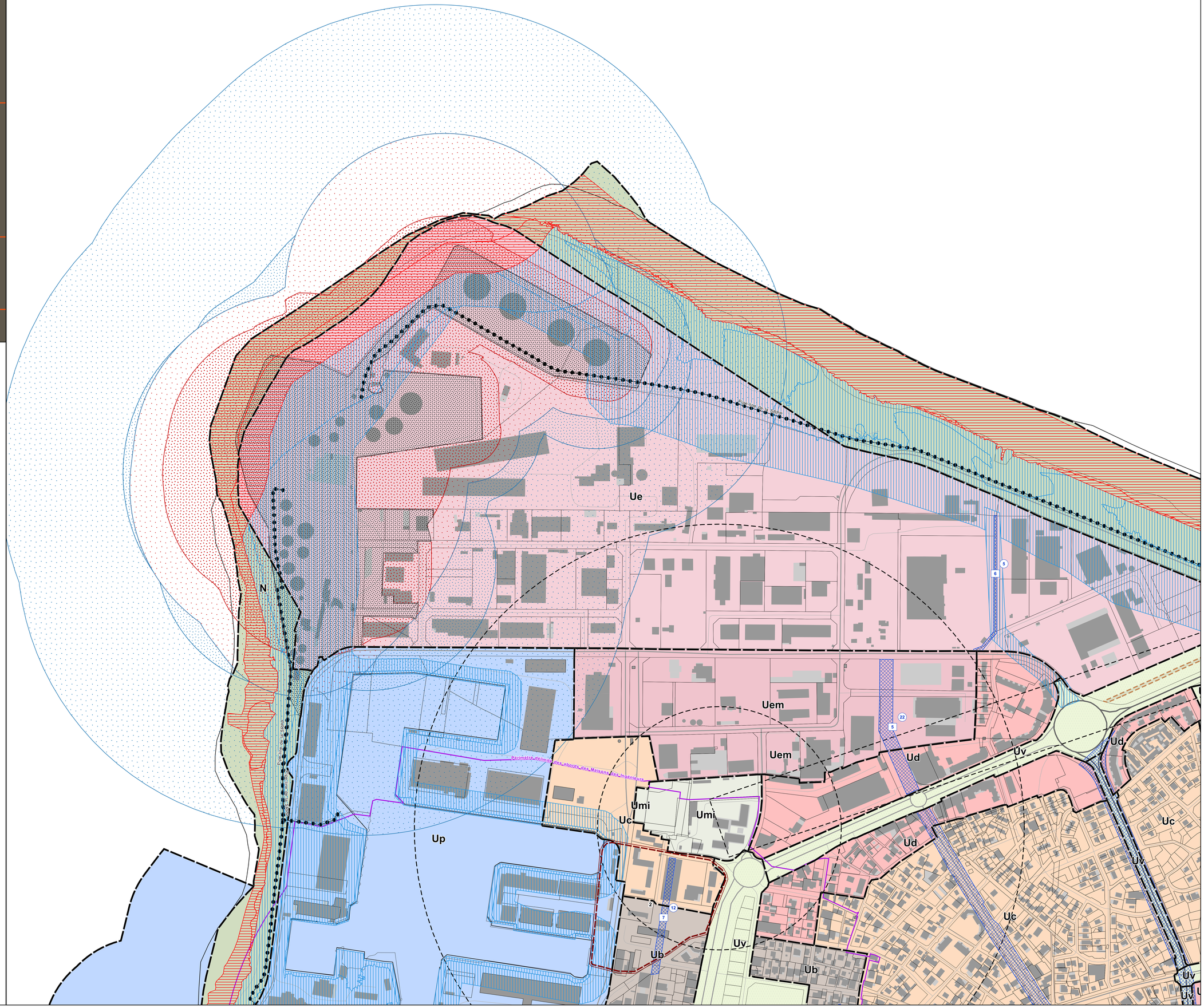
Sources de données :
Direction Générale des Finances Publiques - cadastre. Droits réservés
IGN BD TOPO de la Réunion avec la participation de l'UE, de l'Etat, de la Région et du Département.